



20 JAN. 2020

Le Président de la République

CONFIDENTIEL

Le Président de la République

A
Messieurs les Ministres d'Etat,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Messieurs les Secrétares d'Etat

Par circulaire n°0288 PR/M.SG/STCC-SSI du 08 avril 2016, dont copie ci-jointe, j'avais demandé de proscrire l'utilisation des adresses électroniques gratuites pour la transmission des documents et correspondances officiels de l'Etat.

Or, il m'a été donné de constater que ces pratiques, qui sont contraires aux règles sur la sécurité des informations de l'Etat, persistent et même s'amplifient avec la circulation, de plus en plus courante, entre agents de l'Administration, de documents officiels de l'Etat, via les applications mobiles de messagerie instantanée (Whatsapp, Messenger, ...) ou à travers les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, ...), qui n'offrent aucune garantie de sécurité.

Aussi, je vous rappelle les termes de ma circulaire précitée, et vous demande de proscrire ces pratiques dangereuses pour la sécurité de nos communications gouvernementales.

J'attache du prix au respect scrupuleux des prescriptions de la présente circulaire, et vous demande de me rendre compte, dans les meilleurs délais, des dispositions que vous avez prises à ce sujet.



Macky SALL